

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

INFORMATION / COMMUNICATION AUX CONSEILS COMMUNAUX RELATIVE À

"L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UNE OU DE PLUSIEURS FUSIONS ET/OU D'UNE GOUVERNANCE REGIONALE AU SEIN DES DIX COMMUNES DE LA RIVIERA"

Par la présente, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL, composé des dix syndics de la Riviera, souhaite informer leurs Conseils communaux des démarches en cours et à venir concernant l'étude mentionnée en titre et en particulier, sur la procédure de marché public.

HISTORIQUE DES DÉMARCHES

Pour mémoire, suite à l'interpellation relative au "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera", développée en décembre 2010 dans plusieurs Conseils communaux de la Riviera, une communication et réponse commune datée de mars 2011, a été rédigée et transmise à tous les conseils communaux.

Toute la phase d'approche ou phase préliminaire concernant l'étude précitée y étant explicitée, elle n'est par conséquent pas rappelée ici.

Suite au renouvellement des autorités communales mi-2011, l'intitulé de l'étude et le cahier des charges ont été adaptés, afin de refléter la volonté des nouvelles municipalités de la Riviera d'explorer plusieurs pistes de gouvernance et de ne pas se limiter à la seule piste d'une fusion entre les dix communes.

En octobre 2011, le CA de la CIEHL a confié au SAI la tâche de finaliser le cahier des charges et de s'atteler à la procédure d'appel d'offres de marché public, ce avec le soutien technique et la collaboration d'un bureau spécialisé en la matière.

En décembre 2011, les municipalités ont été consultées d'une part, sur le contenu du document 01 de l'AO "Instructions et conditions", qui en constitue la partie la plus importante et d'autre part, sur le principe d'une délégation de compétence au CA de la CIEHL pour le suivi de la procédure de marché public et l'adjudication du marché. Les dix municipalités ont été favorables à ces deux points.

APPEL D'OFFRES

L'AO se déroulera selon une procédure ouverte conforme aux dispositions légales en vigueur. Il a été publié le **vendredi 17 février 2012** dans la FAO et sur le site www.simap.ch.

L'ensemble des documents de l'AO, soit les documents 01 - "Instructions et conditions" / 02 - "Offre" / 03 - "Contrat-type de référence", est téléchargeable depuis le site susmentionné.

Le calendrier prévisionnel présenté dans l'AO prévoit l'adjudication du marché en mai 2012. L'attribution définitive du mandat sera toutefois conditionnée à l'adoption à l'unanimité par les dix Conseils communaux de la Riviera, du préavis spécifique sur le crédit d'étude qui sera déposé par la CIEHL.

Vevey, le 20 février 2012 / SAI-LMS/jm